

*PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 9 juillet 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.*

*Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Robin Plouffe, Guy Quevillon ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux pour le secondaire et Chantal Coutu pour le primaire.*

*La commissaire Maryse Thauvette est absente.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, la conseillère en gestion du personnel, M<sup>me</sup> Odile Lajeunesse et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18h04.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **3. CE-2014-07-1092 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 juin 2014 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
  - 5.1 Règlement hors cour.
6. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2014**

### **4.1 CE-2014-07-1093 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2014**

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal de la séance du 17 juin 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.2 SUIVI

### 4.2 Suivi

#### 8.2 Transport maternelle 4 ans

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres que le MELs a indiqué qu'il n'y avait plus de disponibilité financière pour l'ajout de groupes.

## 5. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

### 5.1 CE-2014-07-1094 : RÈGLEMENT HORS COUR

**ATTENDU** l'évaluation du dossier par les conseillères en gestion du personnel responsable des dossiers de CSST et des relations de travail à la Commission scolaire;

**ATTENDU** la complexité du dossier;

**ATTENDU** les coûts importants qui pourraient être engendrés par les procédures administratives et judiciaires en lien avec ce genre de dossier;

**ATTENDU** la recommandation de la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe;

**ATTENDU** le rapport effectué par la conseillère en gestion du personnel au Comité exécutif;

**VU** l'article 91 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Robin Plouffe

**D'AUTORISER** un règlement hors cour concernant les deux griefs ainsi que la comparution en commission des lésions professionnelles et donc la contestation auprès de la CSST pour l'employé portant le matricule 000003663.

**D'AUTORISER** la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, à négocier le montant de l'entente et à signer les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 6. CE-2014-07-1095 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Guy Quevillon propose la levée de la séance à 18 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

Pierre Charbonneau, président



---

Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 août 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.*

*Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Lysette Gagnon, Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux pour le secondaire et Chantal Coutu pour le primaire. Le commissaire Alain Desjardins (M-L) est présent par audioconférence.*

*Les commissaires Nathalie Dallaire, Robin Plouffe et Guy Quevillon sont absents.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18h03.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **4. CE-2014-08-1096 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 9 juillet 2014 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 5.1 Approbation des frais de déplacement de la présidence.
6. Information.
7. Autres affaires.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 JUILLET 2014**

### **4.1 CE-2014-08-1097 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUILLET 2014**

La commissaire Karine Chalifoux propose que le procès-verbal de la séance du 9 juillet 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

## 4.2 SUIVI

### 5.1 Règlement hors cour

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres de la fin de la démarche pour un règlement hors cour.

## 5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

### 5.1 **CE-2014-08-1098 : APPROBATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT DE LA PRESIDENCE**

---

**ATTENDU** les frais encourus par la présidence dans le cadre de ses fonctions;

**VU** la *Politique sur les frais de déplacement* de la Commission scolaire mentionnant que les frais de la présidence doivent être soumis à l'approbation du comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Lysette Gagnon

**DE REMBOURSER** les frais de déplacement de la présidence au montant de 205,86 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. INFORMATION

Aucune information.

## 7. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

## 8. CE-2014-08-1099 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) propose la levée de la séance à 18 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

Pierre Charbonneau, président



---

Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 septembre 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Nathalie Dallaire, Alain Desjardins (M-L), Lysette Gagnon, Robin Plouffe, Guy Quevillon, Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux pour le secondaire et Chantal Coutu pour le primaire.

Le commissaire Pierre Charbonneau est absent.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur du Centre de formation professionnelle (C.F.P.) de Mont-Laurier, M. Faby Brière, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice des ressources éducatives, M<sup>me</sup> Chantal Lamoureux, la directrice des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe, le directeur du C.F.P. de Mont-Laurier, M. Sylvain Tremblay et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Robin Plouffe préside la séance. La séance est ouverte à 18 h.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **5. CE-2014-09-1100 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 août 2014 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Engagements de personnel qui conduisent à l'acquisition de la permanence : Enseignants secteurs Jeunes.
  - 5.2 Engagements de personnel qui conduisent à l'acquisition de la permanence : Enseignants en formation professionnelle.
  - 5.3 Engagements de personnel de soutien qui conduisent à l'acquisition de la permanence.
  - 5.4 Congés partiels sans traitement : Personnel enseignant.
  - 5.5 Demande de retraite progressive : personnel cadre.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
  - 6.1 Demande de réintégration d'un élève suite à une expulsion.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 7.1 Location-Consignation de 4 équipements lourds neufs à des fins d'enseignement.

8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 8.1 Lait-école pour octroi de contrat.
9. Information :
  - 9.1 Poste en psychologie.
10. Autres affaires.
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 AOUT 2014**

##### **4.1 CE-2014-09-1101 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOUT 2014**

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) propose que le procès-verbal de la séance du 19 aout 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Aucun suivi.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

##### **5.1 CE-2014-09-1102 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANTS SECTEURS JEUNES**

---

**Description de la situation :** Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement.

Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

**VU** l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Lysette Gagnon

**QUE** les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

BAILEY-PERRIER, Méliza : pour enseigner à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1,07 (Adaptation scolaire – Classes spéciales), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2014 jusqu'au 29 juin 2015 inclusivement.

- BÉDARD, Marilou : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13,2 (Sciences), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2014 jusqu'au 29 juin 2015 inclusivement.
- BRISEBOIS, Anny : pour enseigner à l'École Jean-XXIII, au champ 5 (Éducation physique), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2014 jusqu'au 29 juin 2015 inclusivement.
- COSSETTE, Sylvie : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 14 (Éthique et culture religieuse), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2014 jusqu'au 29 juin 2015 inclusivement.
- PATRA, Eleni : pour enseigner à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2014 jusqu'au 29 juin 2015 inclusivement.
- PELLERIN, Marie-Josée : pour enseigner à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (Primaire), à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2014 jusqu'au 29 juin 2015 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 CE-2014-09-1103 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE : ENSEIGNANTS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

---

**Description de la situation :** Selon la clause 5-1.08 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant, le contrat d'engagement d'une enseignante ou d'un enseignant à temps plein se renouvelle tacitement.

Par ailleurs, selon la clause 5-3.08, la permanence (sécurité d'emploi) s'acquière lorsque l'enseignante ou l'enseignant a complété deux (2) années de service continu.

**VU** l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Guy Quevillon

**QUE** les personnes ci-dessous soient engagées sous contrat à temps plein, selon les détails suivants :

- CLOUTIER, Hugo : pour enseigner au Centre de formation professionnelle, à raison de 100 % de tâche, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015 inclusivement. La réussite du test de français est obligatoire pour le renouvellement du contrat à temps plein.
- COULOMBE, Louise : pour enseigner au Centre de formation professionnelle, à raison de 100 % de tâche, à compter du 25 aout 2014 jusqu'au 30 juin 2015 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.3 CE-2014-09-1104 : ENGAGEMENTS DE PERSONNEL DE SOUTIEN QUI CONDUISENT À L'ACQUISITION DE LA PERMANENCE**

---

**Description de la situation :** Selon la clause 1-2.18 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien, une personne salariée régulière qui complète deux (2) années de service actif dans un poste à temps complet à la commission scolaire acquière la permanence (sécurité d'emploi).

Par ailleurs, à la suite de l'adoption du plan d'effectif 2014-2015 du secteur régulier, les postes suivants ont fait l'objet d'un concours, conformément à la clause 7-1.11 de l'entente locale avec le personnel de soutien.

**VU** l'article 82 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Karine Chalifoux

**QUE** les personnes ci-dessous, conditionnellement à la réussite de la période d'essai tel qu'indiqué à la clause 1-2.15 des dispositions nationales, soient engagées dans un poste régulier selon les détails suivants :

BONAMI, Marc Antoine : Opérateur en informatique, classe I, au Service des ressources informatiques, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, à la suite du concours S-03-14-15.

DULUDE, Yves : Ouvrier d'entretien, classe II, à l'École du Méandre, à raison de 30 heures par semaine, à compter du 12 mai 2014, à la suite du concours S-93-13-14.

THIBAUT, Philippe : Technicien en travaux pratiques, à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à raison de 35 heures par semaine, à compter du 27 août 2014, à la suite du concours S-06-14-15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.4 CE-2014-09-1105 : CONGÉS PARTIELS SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

---

**Description de la situation :** En conformité avec l'article 5-15.00 de l'entente locale de la convention collective du personnel enseignant, particulièrement en respect de la clause 5-15.15, qui précise que les congés sans traitement sont accordés sous réserve du recrutement de personnel de suppléance qualifié.

**ATTENDU** que les demandes répondent aux critères pour les congés partiels sans traitement du personnel enseignant adoptés le 17 août 2010 par le Comité exécutif (résolution CE-2010-08-704);

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;



**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Guy Quevillon

**D'ACCEPTER** les demandes de congés sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

École de la Madone et de la Carrière

- QUÉVILLON, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 9,3567 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 15 mai 2015.
- RABY, Estelle : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 19,883 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.
- ST-PIERRE, Nancy-Josée : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 18,7135 % de traitement, du 13 octobre 2014 au 15 mai 2015.
- VANIER, Annie : enseignante à l'école de la Madone et de la Carrière, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de moins de 8,7719 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 15 mai 2015.
- VANIER, Janike : enseignante à l'École de la Madone et de la Carrière, au champ 3 (Primaire), à raison de 9,9415 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 5 juin 2015.

École de Ferme-Neuve et des Rivières

- CLAVEL, Katie : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (Primaire), à raison de 18,7133 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.

École de la Lièvre-Sud

- LÉPINE, Josée : enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 19 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.

École aux Quatre Vents

- GAGNON, Manon : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (Primaire), à raison de 9,9415 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.
- PRUD'HOMME, Nathalie : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (Primaire), à raison de 18,7135 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.
- TERRIEN, Marie-Ève : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 10,5263 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.

### École du Val-des-Lacs

FERNET, Chantal : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 10,5263 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.

GUINDON, Sylvie : enseignante à l'École du Val-des-Lacs, au champ 3 (Primaire), à raison de 14,0351 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.

### École des Trois Sentiers

DESJARDINS, Élane : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 38,5965 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.

LAPOINTE, Danielle : enseignante à l'École des Trois Sentiers, au champ 3 (Primaire), à raison de 12,8655 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 15 mai 2015.

### École Jean-XXIII :

DUGAS, Karinelle : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 6 (Musique), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.

GAGNON, Nancy : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (Primaire), à raison de 16,3743 % de traitement du 6 octobre 2014 au 15 mai 2015.

### École Saint-Eugène

CARON, Suzanne : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de 9,9415 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.

DORÉ, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 1 (Adaptation scolaire), à raison de 18,7135 % de traitement, du 13 octobre 2014 au 5 juin 2015.

JACQUES, Janick : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 9,3567 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 5 juin 2015.

THOMAS, Myriam : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de 18,1287 % de traitement, du 13 octobre 2014 au 12 juin 2015.

WHEAR, Nathalie : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 3 (Primaire), à raison de 18,1287 % de traitement, du 13 octobre 2014 au 12 juin 2015.

### École Polyvalente Saint-Joseph

CARRIÈRE, Caroline : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13,2 (Sciences), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.

GAGNON, Karine : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.

- LABROSSE, Ginette : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.
- LEBEAU, Jennifer : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (Anglais), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.
- PAUZÉ, Anne : enseignant à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13,2 (Sciences), à raison de 16,6667 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.
- RATEL, Marilyn : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (Français), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.

#### École du Méandre

- CONSTANTIN, Sylvie : enseignante à l'École du Méandre, au champ 17 (Univers social), à raison de 18,75 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.
- BEAUDET, Carole : enseignante à l'école du Méandre, au champ 6 (Musique), à raison de 10 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.
- BÉLAND, Martine : enseignante à l'école du Méandre, au champ 1.06 (Orthopédagogie), à raison de 4,6784 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.
- HOULE, Myriam : enseignante à l'école du Méandre, au champ 2 (Préscolaire), à raison de 18,7135 % de traitement, du 6 octobre 2014 au 12 juin 2015.
- LANGLOIS, Karina : enseignante à l'École du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de 9,9415 % de traitement, du 13 octobre 2014 au 15 mai 2015.
- TREMBLAY, Kathleen : enseignante à l'École du Méandre, au champ 3 (Primaire), à raison de 7,0175 % de traitement, du 13 octobre 2014 au 12 juin 2015.

#### Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier

- MILLAIRE, Paule : enseignante au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la spécialité 1 (Administration, commerce et informatique), à raison de 20 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.
- FLORANT, André : enseignant au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à la sous-spécialité 3.2 (Protection et exploitation des territoires fauniques), à raison de 15 % de traitement, pour l'année scolaire 2014-2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.5 CE-2014-09-1106 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL CADRE**

**Description de la situation :** Un gestionnaire de la Commission scolaire demande une retraite progressive.

VU l'annexe 4 du *Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des Commissions scolaires* qui stipule que l'octroi de la retraite progressive résulte d'une demande du cadre acceptée par la commission scolaire;

VU l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Lysette Gagnon

**D'ACCEPTER** la demande de retraite progressive sur cinq ans de monsieur Sylvain Tremblay, directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à compter du 15 octobre 2014 jusqu'au 15 octobre 2019 à raison de 5 % de traitement. Durant le programme, le pourcentage de retraite progressive peut être modifié après entente entre la personne salariée et la commission.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 9.1 est traité immédiatement.

## **9. INFORMATION :**

### **9.1 POSTE EN PSYCHOLOGIE**

La direction des ressources humaines, Mme Manon Plouffe, présente la difficulté de recrutement pour des postes réguliers et lors des remplacements.

L'hypothèse d'ouvrir un nouveau poste de psychoéducateur est présenté pour palier à la situation.

Les membres sont favorables à cette orientation.

## **6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :**

### **6.1 CE-2014-09-1107 : DEMANDE DE RÉINTÉGRATION D'UN ÉLÈVE SUITE À UNE EXPULSION.**

---

**Description de la situation :** Dans le cadre de la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*, le dossier d'un élève a été présenté. Il est possible de réintégrer un élève suite à la demande des parents et d'une recommandation de la Direction des services éducatifs.

VU la *Politique concernant l'expulsion de l'élève inscrit en formation générale des jeunes ou visé par l'obligation de fréquentation scolaire*;

VU la résolution CE-2014-01-1043;

**ATTENDU** la demande des parents;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction des services éducatifs;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**DE RÉINTÉGRER** l'élève P-14 (13-14) dans les centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu conditionnellement à la signature d'un contrat d'engagement avec la direction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :**

**7.1 CE-2014-09-1108 : LOCATION-CONSIGNATION DE 4 ÉQUIPEMENTS LOURDS NEUFS À DES FINS D'ENSEIGNEMENT**

---

**Description de la situation :** Le nombre d'élèves au DEP Mécanique d'engins de chantier augmente année après année (de 53.5 ETP en 2008-09 à 80 ETP en 2013-14) et que le CFPML a besoin d'avoir des équipements diversifiés et récents pour répondre aux besoins du programme et des élèves.

**VU** l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** le CFPML lance, cet automne, l'ASP mécanique de moteurs diesel et de contrôles électroniques et que ce programme nécessite des équipements lourds à la fine pointe de la technologie au niveau électronique;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SÉ@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** la formule de location-consignation d'équipements neufs est très avantageuse et permet de substituer l'achat de ces 4 équipements lourds d'une valeur d'environ 490,000 \$;

**ATTENDU QUE** le CFPML dispose du budget nécessaire à la location de ces équipements;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Alain Desjardins (M-L)

**D'ACCORDER** à la firme Service Forestiers de Mont-Laurier le contrat de location-consignation de 4 équipements lourds au prix mensuel de 3 506,74 \$ (taxes incluses) pour une durée de 24 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**8.1 CE-2014-09-1109 : LAIT-ÉCOLE POUR OCTROI DE CONTRAT**

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède à un appel d'offres provincial concernant

l'achat de lait-école pour l'année scolaire 2014-2015. Le lait-école est financé par une allocation supplémentaire du MELS (mesure 30043).

**VU** l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté la FCSQ pour un achat regroupé provincial de lait-école;

**ATTENDU** le financement du lait-école par le MELS;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Maryse Thauvette

**D'ACCORDER** à la compagnie Parmalat Canada le contrat du lait-école pour les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

**D'AUTORISER** le directeur des Ressources matérielles et informatiques, Monsieur Hugo Charbonneau, à signer la commande d'achat au montant approximatif de 60 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **10. AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire.

## **11. CE-2014-09-1110 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Guy Quevillon propose la levée de la séance à 18 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

Robin Plouffe, vice-président

---

Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 18 novembre 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents le président Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux. Le commissaire Pierre Charbonneau est présent par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **6. CE-2014-11-1111 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Nathalie Dallaire propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 septembre 2014 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
  - 5.1 Procédure d'élection au Comité exécutif.
  - 5.2 Nomination d'un président d'élection.
  - 5.3 Mise en candidature à la vice-présidence.
  - 5.4 Élection à la vice-présidence du Comité exécutif.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 6.1 Congé sans traitement : personnel enseignant.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 7.1 École Saint-Joseph (854073) : Contrat de service professionnel pour la rénovation de l'auditorium.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 8.1 Approbation des frais de déplacement de la présidence.
9. Information.
10. Autres affaires.
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2014**

##### **4.1 CE-2014-11-1112 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2014**

La commissaire Karine Chalifoux propose que le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4.2 SUIVI**

##### **6.1 Demande de réintégration d'un élève suite à une expulsion**

La directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, informe les membres que l'élève sera intégré dans un Centre de formation générale des adultes le 1<sup>er</sup> décembre.

#### **5. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :**

##### **5.1 CE-2014-11-1113 : PROCÉDURE D'ÉLECTION AU COMITÉ EXÉCUTIF**

**Description de la situation :** Lors de sa dernière séance, le Conseil des commissaires a procédé à la nomination des membres du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Le Comité exécutif nomme, parmi ses membres, la vice-présidence du Comité exécutif.

**VU** l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui rend applicable l'article 155.1 pour le Comité exécutif;

**VU** l'article 155.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige le Comité exécutif à nommer, parmi ses membres, une vice-présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire;

**ATTENDU** l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection du président et du vice-président du Comité exécutif;

**ATTENDU QUE** le Comité exécutif a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ADOPTER** la procédure d'élection à la vice-présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu de la façon suivante :

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination à la vice-présidence; il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.



4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Le président d'élection invite les commissaires intéressé(e)s à la vice-présidence à en exprimer les motifs.
6. S'il y a une seule mise en nomination, la personne proposée est élue.
7. S'il y a plus d'une mise en nomination, il y a scrutin et la personne qui obtient la majorité des votes est élue. Le nombre de votes n'est pas dévoilé. Le président d'élection désigne une personne pour agir à titre de scrutatrice ou scrutateur.
8. Il y a autant de tour de scrutin qu'il est requis afin que l'une des personnes mise en nomination obtienne la majorité des votes des membres présents ; à chaque tour de scrutin, la personne qui reçoit le moins de votes est éliminée. La personne qui reçoit la majorité des votes est élue.
9. Les bulletins de vote sont détruits après le scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 CE-2014-11-1114 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

**Description de la situation** : Une procédure d'élection a été adoptée par le Comité exécutif. Pour assurer le bon déroulement de l'élection, il est nécessaire de nommer un président.

**ATTENDU QU'**une procédure d'élection pour désigner la vice-présidence du Comité exécutif a été adoptée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**QUE** M. Claude Boudrias agisse comme président d'élection pour la procédure d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.3 MISE EN CANDIDATURE À LA VICE-PRÉSIDENTE**

Le commissaire Pierre Charbonneau propose M. Stéphane Gauthier à la vice-présidence.

M. Claude Boudrias, président d'élection, déclare la période de mises en nomination close.

M. Stéphane Gauthier accepte sa mise en nomination.

## **5.4 CE-2014-11-1115 : ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF**

**Description de la situation** : Le président d'élection a procédé à la mise en application de la procédure pour nommer la vice-présidence du Comité exécutif de la Commission scolaire.

**ATTENDU** l'application de la procédure d'élection;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**QUE** Stéphane Gauthier soit nommé vice-président du Comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES :**

**6.1 CE-2014-11-1116 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** Une enseignante de la Commission scolaire demande un congé sans traitement.

**VU** le respect de la clause 5-15.02 A) b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

**VU** le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**VU** la recommandation positive de la supérieure immédiate;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCEPTER** la demande de congé sans traitement de la personne ci-dessous, selon les détails suivants :

MARTIN, Danaé : enseignante à l'École aux Quatre Vents, au champ 3 (Primaire), pour la période du 28 janvier au 30 juin 2015 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**7.1 CE-2014-11-1117 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR LA RÉNOVATION DE L'AUDITORIUM**

---

**Description de la situation :** L'auditorium de l'école Saint-Joseph date de 1972 et une rénovation majeure s'impose. Le projet consiste à remplacer l'ensemble des sièges, le plafond et l'éclairage ainsi que les revêtements de planchers. Une mise à niveau sera également faite au niveau des coulisses et des équipements techniques (son et éclairage de scène).

**VU** l'article 115 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du Conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la firme Poulin-Laurin Architectes est en mesure d'offrir ce service dans la MRC Antoine-Labelle et que la Politique d'achat de biens et de services de la CSPN préconise la rotation des fournisseurs dans la MRC;

**ATTENDU QUE** les honoraires professionnels en architecture sont régis par le décret 1235-87 (méthode à %);

**ATTENDU QUE** le coût de construction est évalué à environ 700 000 \$ incluant les taxes. Les honoraires professionnels seront calculés sur le coût réel des travaux et non sur l'estimation;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Poulin-Laurin Architectes la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier pour un montant total d'environ 40 000 \$ incluant les taxes. Le montant exact des honoraires sera connu à l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

### **8.1 CE-2014-11-1118 : APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉSIDENTE**

---

**Description de la situation :** La politique sur les frais de déplacement de la Commission scolaire prévoit que la présidence doit présenter les siens au Comité exécutif pour approbation.

**ATTENDU** les frais encourus par la présidence dans le cadre de ses fonctions;

**VU** la *Politique sur les frais de déplacement* de la Commission scolaire mentionnant que les frais de la présidence doivent être soumis à l'approbation du comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**DE REMBOURSER** les frais de déplacement de la présidence au montant de 129,72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **9. INFORMATION :**

Aucune information.

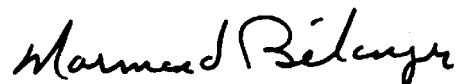
## **10. AUTRES AFFAIRES**

Aucune autre affaire.

**11. CE-2014-11-1119 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 18 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

Normand Bélanger, président



---

Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 décembre 2014, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.*

*Sont présents le président Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault. Le commissaire Pierre Charbonneau est présent par audioconférence.*

*La commissaire-parent Karine Chalifoux est absente.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 02.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **7. CE-2014-12-1120 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Nathalie Dallaire propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 5.1 Approbation des frais de déplacement de la présidence.
6. Information.
7. Autres affaires.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2014**

### **4.1 CE-2014-12-1121 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2014**

Le commissaire Benoît-N. Legault propose que le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

## 5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

### 5.1 CE-2014-12-1122 : APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA PRÉSIDENTE

---

**Description de la situation** : La politique sur les frais de déplacement de la Commission scolaire prévoit que la présidence doit présenter les siens au comité exécutif pour approbation.

**ATTENDU** les frais encourus par la présidence dans le cadre de ses fonctions;

**VU** la *Politique sur les frais de déplacement* de la Commission scolaire mentionnant que les frais de la présidence doivent être soumis à l'approbation du comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**DE REMBOURSER** les frais de déplacement de la présidence au montant de 683,62 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. INFORMATION :

Aucune information.

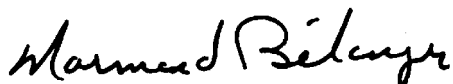
## 7. AUTRES AFFAIRES :

Aucune autre affaire.

## 8. CE-2014-12-1123 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Benoît-N. Legault propose la levée de la séance à 18 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

Normand Bélanger, président



---

Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 20 janvier 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire Pierre-Neveu, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux. Le commissaire Pierre Charbonneau est présent par audioconférence.

Le président Normand Bélanger est absent.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, M. Sylvain Tremblay et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 06. Le vice-président, Stéphane Gauthier, préside la séance.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **8. CE-2015-01-1124 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Karine Chalifoux propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
  - 5.1 Achat d'un autobus scolaire (72 passagers).
  - 5.2 Achat d'un chargeur sur roues à des fins d'enseignement.
  - 5.3 Achat d'une rétrocaveuse à des fins d'enseignement.
6. Information.
7. Autres affaires.
8. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2014**

### **4.1 CE-2015-01-1125 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2014**

Le commissaire Benoît-N. Legault propose que le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

## 5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

### 5.1 CE-2015-01-1126 : ACHAT D'UN AUTOBUS SCOLAIRE (72 PASSAGERS)

**Description de la situation :** Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) doit faire l'achat d'un autobus afin de remplacer deux autobus qui seront remisés pour cause de désuétude.

*VU* l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** le CFPML effectue son transport interécole pour les différents lieux de formation : forêt-école, Montcerf, divers chantiers, etc.;

**ATTENDU QUE** le CFPML possède quatre (4) autobus afin de combler les besoins de transport et qu'il doit en remiser deux (2);

**ATTENDU** les économies que le CFPML réalise à faire ses propres transports interécoles;

**ATTENDU QUE** le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de cet autobus;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoît-N. Legault

**D'ACHETER** à la firme autobus Leeds Transit de St-Roch-De-L'Achigan, un autobus MAXXFORCE7 220 HP 2014 pour un montant de 78 000,00 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5.2 CE-2015-01-1127 : ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES À DES FINS D'ENSEIGNEMENT

---

**Description de la situation :** Le nombre d'élèves au DEP Mécanique d'engins de chantier augmente année après année (de 53.5 ETP en 2008-09 à 80 ETP en 2013-14) et le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) a besoin d'avoir des équipements diversifiés et récents pour répondre aux besoins du programme et des élèves.

*VU* l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;



**ATTENDU QUE** le CFPML doit conserver une flotte de machineries dédiée aux élèves de mécanique d'engins de chantier. Ceux-ci pourront donc compléter leur apprentissage sur des équipements qui correspondent à ce qui est utilisé dans l'industrie;

**ATTENDU QUE** cet équipement remplacera une machinerie vétuste;

**ATTENDU QUE** le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de cet équipement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Karine Chalifoux

**D'ACHETER** à la firme Tracteur Chauvette inc. un chargeur sur roues Caterpillar 924G 2006 pour un montant de 65 000 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.3 CE-2015-01-1128 : ACHAT D'UNE RÉTROCAVEUSE À DES FINS D'ENSEIGNEMENT**

**Description de la situation :** Le nombre d'élèves au DEP Mécanique d'engins de chantier augmente année après année (de 53.5 ETP en 2008-09 à 80 ETP en 2013-14) et que le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier (CFPML) a besoin d'avoir des équipements diversifiés et récents pour répondre aux besoins du programme et des élèves.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** le CFPML doit conserver une flotte de machineries dédiée aux élèves de mécanique d'engins de chantier. Ceux-ci pourront donc compléter leur apprentissage sur des équipements qui correspondent à ce qui est utilisé dans l'industrie;

**ATTENDU QUE** cet équipement remplacera une machinerie vétuste;

**ATTENDU QUE** le CFPML dispose du budget nécessaire à l'achat de cet équipement;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACHETER** à la firme Services forestiers Mont-Laurier inc. une rétrocaveuse John Deere 2010, modèle 310SJ, pour un montant de 67 900,00 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6. INFORMATION :**

Aucune information.

### **7. AUTRES AFFAIRES :**

Aucune autre affaire.

**8. CE-2015-01-1129 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 18.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



---

Stéphane Gauthier, vice-président

---

Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 février 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 06.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **9. CE-2015-02-1130 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La commissaire Nathalie Dallaire propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 20 janvier 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Enjeu(x) politique(s) :
  - 5.1 Règles de régie interne des séances du comité exécutif.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 6.1 Demandes de retraite progressive : Personnel de soutien.
  - 6.2 Demandes de retraite progressive : Personnel cadre.
7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2015**

### **4.1 CE-2015-02-1131 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 JANVIER 2015**

Le commissaire Benoît-N. Legault propose que le procès-verbal de la séance du 20 janvier 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

## 4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

## 5. ENJEU(X) POLITIQUE(S) :

### 5.1 CE-2015-02-1132 : RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU COMITÉ EXÉCUTIF

---

**Description de la situation** : Pour rendre conforme les règles de régie interne des séances du comité exécutif, une modification est nécessaire.

**VU** l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* fixant le quorum à la majorité de ses membres ayant le droit de vote;

**VU** l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui rend applicable l'article 160 au comité exécutif;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**DE MODIFIER** les Règles de régie interne du comité exécutif (CE-2006-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

### 6.1 CE-2015-02-1133 : DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL DE SOUTIEN

---

**Description de la situation** : Des employés de soutien de la Commission scolaire demandent d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

**VU** l'annexe V des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien précisant les modalités d'application du programme de mise à la retraite de façon progressive et prévoyant que l'octroi d'une mise à la retraite de façon progressive est sujet à une entente préalable avec la Commission scolaire;

**ATTENDU** que les employés doivent déposer un calendrier indiquant clairement les journées de congés dont ils désirent bénéficier et qui est autorisé par l'autorité compétente;

**ATTENDU** la recommandation positive des supérieurs immédiats;

**VU** l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCEPTER** les demandes d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

BERTRAND, Josée : Agente de bureau classe I au Service des ressources humaines, à compter du 23 mars 2015 jusqu'au plus tard le 22 mars 2020, à raison de 1 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.

CLÉROUX-GAUDREAU, Claudette : Agente de bureau classe I au Service des ressources financières, à compter du 9 mars 2015 jusqu'au plus tard le 8 mars 2020, à raison de 1 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.

LÉTOURNEAU, Jean : Technicien en documentation à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 20 avril 2015 jusqu'au plus tard le 19 avril 2020, à raison de 10 % de congé.

PICHÉ, Lise : Agente de bureau classe I au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, à compter du 23 mars 2015 jusqu'au plus tard le 22 mars 2020, à raison de 1 % de congé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.2 CE-2015-02-1134 : DEMANDES DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL CADRE**

**Description de la situation :** Deux gestionnaires de la Commission scolaire demandent d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

**VU** l'annexe 4 du Règlement déterminant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires qui stipule que l'octroi de la retraite progressive résulte d'une demande du cadre acceptée par la Commission scolaire;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**VU** l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoît-N. Legault

**D'ACCEPTER** les demandes d'adhésion au programme de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

BOUDRIAS, Claude : Secrétaire général de la Commission scolaire Pierre-Neveu, à compter du 23 février 2015 jusqu'au plus tard le 22 février 2020, à raison de 1 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.

PILON, Colette : Directrice d'école primaire, aux écoles de la Lièvre-Sud et du Val-des-Lacs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au plus tard le 30 juin 2020, à

raison de 5,77 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. INFORMATION :**

Aucune information.

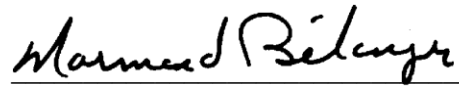
**8. AUTRES AFFAIRES :**

Aucune autre affaire.

**9. CE-2015-02-1135 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Pierre Charbonneau propose la levée de la séance à 18 h 17.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 17 mars 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18h.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux. Le commissaire Pierre Charbonneau assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur du service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice du service des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 01.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **10. CE-2015-03-1136 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 février 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Vacances annuelles 2015-2016 : Personnel professionnel et personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 6.1 École Saint-Joseph (854073) : Fourniture et installation de nouveaux sièges à l'auditorium.
  - 6.2 Assurances : Autorisation au Comité d'achats regroupés LLL.
  - 6.3 Contrat de service : Mandat d'expertise en entretien ménager et implantation d'un logiciel expert.
  - 6.4 Société GRICS : Contrat d'approvisionnement.
7. Information.
  - 7.1 Dépôt des frais de déplacement de la présidence.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2015

##### 4.1 CE-2015-03-1137 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 FÉVRIER 2015

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 17 février 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### 4.2 SUIVI

Il n'y a aucun suivi.

#### 5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :

##### 5.1 CE-2015-03-1138 : VACANCES ANNUELLES 2015–2016 : PERSONNEL PROFESSIONNEL ET PERSONNEL DE SOUTIEN

**Description de la situation :** En conformité avec la clause 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien et avec la clause 7-7.09 des dispositions nationales de la convention collective du personnel professionnel, la Commission procède au décret des vacances annuelles.

VU l'article 102 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**QUE** les écoles et les centres de la Commission scolaire Pierre-Neveu soient fermés du 19 juillet au 1<sup>er</sup> août 2015 inclusivement pour les vacances annuelles **du personnel professionnel et de soutien régulier.**

**QUE** les vacances **du personnel salarié dont le poste est à caractère cyclique** soient décrétées de la manière décrite ci-dessous :

**Personnel de soutien en service de garde à l'exception du secteur de La Rouge**

Éducatrices - éducateurs : du 30 juin au 21 juillet 2015 inclusivement;

Techniciennes – techniciens : du 8 au 28 juillet 2015 inclusivement;

Du 29 février au 4 mars 2016 inclusivement (semaine de relâche).

**Personnel de soutien en service de garde du secteur de La Rouge**

Éducatrices – éducateurs : du 25 juin 2015 au 16 juillet 2015 inclusivement;

Techniciennes – techniciens : du 2 au 23 juillet 2015 inclusivement;

Du 29 février au 4 mars 2016 inclusivement (semaine de relâche).

**Personnel de soutien à l'adaptation scolaire et surveillants et surveillantes d'élèves réguliers**

Du 29 février au 4 mars 2016 inclusivement (semaine de relâche).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

**6.1 CE-2015-03-1139 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : FOURNITURE ET INSTALLATION DE NOUVEAUX SIÈGES À L'AUDITORIUM**

---

**Description de la situation :** Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour l'achat et l'installation de nouveaux sièges à l'auditorium (442).

**VU** l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2014-2015 du MELS;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Karine Chalifoux

**D'ACCORDER** à la firme Imagineo inc, la réalisation du projet de fourniture et d'installation de nouveaux sièges à l'auditorium de l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 114 950 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 CE-2015-03-1140 : AUTORISATION AU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE : CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DES BIENS SUR LES ÉQUIPEMENTS FORESTIERS 2015-2016**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Comité d'achat regroupé Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) afin qu'il procède en notre nom et celui des autres commissions scolaires des LLL intéressées, à un appel d'offres public pour le contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers. La durée du contrat sera d'un (1) an renouvelable pour deux (2) autres années supplémentaires.

**VU** l'article 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleur prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public pour le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'AUTORISER** la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à une procédure de regroupement d'achats pour le renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur les équipements forestiers pour l'année 2015-2016 avec possibilité de reconduire un tel contrat pour deux années supplémentaires, soit pour les exercices financiers 2016-2017 et 2017-2018;

**DE MANDATER** le Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public à cette fin selon les prescriptions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 CE-2015-03-1141 : CONTRAT DE SERVICE : MANDAT D'EXPERTISE EN ENTRETIEN MÉNAGER ET IMPLANTATION D'UN LOGICIEL EXPERT**

---

**Description de la situation :** Les commissions scolaires ont l'obligation de mettre en place une approche systématique de gestion de la qualité de l'air dans leurs établissements. Ce plan d'action comporte plusieurs volets tels : la gestion de l'entretien ménager (devis et route de travail, grille d'inspection), la ventilation, la mise en place de directives et procédures, les registres de traçabilité de suivi. Pour 2014-2015, une somme d'environ 160 000 \$ est disponible à la Commission scolaire Pierre-Neveu pour nous aider à réaliser ce projet.

**VU** l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50623 – Détection et prévention des problèmes liés à la qualité de l'air dans les écoles 2014-2015 du MELS;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a l'obligation de mettre en place une approche systématique de gestion de la qualité de l'air dans ses établissements et que la gestion de l'entretien ménager est un des volets importants (devis et route de travail, grille d'inspection);

**ATTENDU QUE** le service des ressources matérielles a évalué différentes solutions (avec ou sans logiciel) et que la solution logicielle est souhaitable lorsqu'un gestionnaire administratif est associé à un bâtiment ou plusieurs bâtiments, car cela permet une plus grande flexibilité dans la gestion;

**ATTENDU QUE** la solution retenue (logiciel PROPRE) est la seule compatible avec le logiciel pour le suivi de maintien d'actifs présentement utilisé par les commissions scolaires (SIMACS) et cela représente un avantage pour l'entrée de données;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCORDER** à la firme GES Technologies inc., la réalisation du mandat d'expertise et l'implantation du logiciel expert pour l'École Saint-Joseph, le Pavillon et le Centre de formation professionnelle Mont-Laurier au montant forfaitaire de 39 584,74 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6.4 CE-2015-03-1142 : SOCIÉTÉ GRICS : CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT**

**Description de la situation :** La société GRICS (Gestion du réseau informatique des commissions scolaires) a pour mission de développer des produits (logiciels) et des services (formation, soutien technique) afin de combler les besoins informatiques des commissions scolaires. Annuellement, la Commission scolaire Pierre-Neveu utilise environ trente-cinq (35) applications logicielles provenant de ce fournisseur.

**VU** l'article 117 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la société GRICS est reconnue par le MELS comme fournisseur officiel pour les commissions scolaires du Québec;

**ATTENDU** l'augmentation tarifaire de 1,9 % applicable à l'ensemble des produits et services sauf pour les applications ACHAT, DOFIN et PAIE-GRH qui augmentent de 3 % (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la Société GRICS le contrat de soutien informatique pour l'année scolaire 2015-2016, au montant de 186 790 \$ (taxes nettes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **7. INFORMATION :**

Un rapport de frais de déplacement du président au montant de 605,47 \$ est déposé.

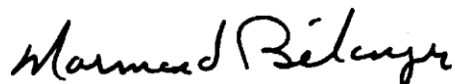
#### **8. AUTRES AFFAIRES :**

Aucune autre affaire.

#### **9. CE-2015-03-1143 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Nathalie Dallaire propose la levée de la séance à 18 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

*PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 21 avril 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h 00.*

*Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux.*

*Les commissaires Pierre Charbonneau et Nathalie Dallaire sont absents.*

*Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur du service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 00.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **11. CE-2015-04-1144 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 17 mars 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 5.1 École Saint-Eugène (854052) : Réfection des plafonds et luminaires.
  - 5.2 École Saint-Joseph (854073) : Réfection des plafonds et luminaires.
  - 5.3 École de Saint-Joseph (854043); École Saint-Gérard (854036); École de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement (854057) : Réfection des plafonds et luminaires.
  - 5.4 École Henri-Bourassa (854056); École du Sacré-Cœur (854058); École du Sacré-Cœur (854059); École de Sainte-Anne (854062) : Préparation des surfaces de planchers.
  - 5.5 École Henri-Bourassa (854056); École du Sacré-Cœur (854058); École du Sacré-Cœur (854059); École de Sainte-Anne (854062) : Réfection de planchers.
  - 5.6 Le Pavillon (854072) : Réfection de plafonds et de l'éclairage (enlèvement de l'amiante).
  - 5.7 Contrat de service : Mandat d'expertise en inspection des bâtiments (thermographie de l'enveloppe).
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
  - 6.1 Radiation de comptes de taxes scolaires prescrits.
  - 6.2 Radiation de compte de taxes scolaires modifié.

7. Information.
8. Autres affaires.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2015**

##### **4.1 CE-2015-04-1145 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MARS 2015**

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal de la séance du 17 mars 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

##### **5.1 CE-2015-04-1146 : ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (854052) : RÉFECTION DES PLAFONDS ET LUMINAIRES**

**Description de la situation :** La désuétude de certains plafonds et de l'éclairage nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2014-2015 du MEESR;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** à la firme Les Constructions Desmera inc, le contrat de réfection des plafonds et luminaires à l'école Saint-Eugène de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 169 950 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 CE-2015-04-1147 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DES PLAFONDS ET LUMINAIRES**

---

**Description de la situation :** La désuétude de certains plafonds et de l'éclairage nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur (niveau 500 et corridor vers gymnase).

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2014-2015 du MEESR;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoît-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Les Constructions Patrice Richer inc., le contrat de réfection des plafonds et luminaires à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 86 954 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.3 CE-2015-04-1148 : ÉCOLE DE SAINT-JOSEPH (854043), ÉCOLE SAINT-GÉRARD (854036), ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DU-SAINT-SACREMENT (854057) : RÉFECTION DES PLAFONDS ET LUMINAIRES**

---

**Description de la situation :** La désuétude de certains plafonds et de l'éclairage nécessite la réalisation d'un projet de rénovation majeur dans ces trois (3) bâtiments.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2014-2015 du MEESR;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** à la firme Constructions Gilles Paquette Ltée, le contrat de réfection des plafonds et luminaires à l'école de Saint-Joseph de Lac-des-Écorces (secteur Val-Barrette), à l'école Saint-Gérard de Kiamika ainsi qu'à l'école de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement de Ferme-Neuve pour la somme forfaitaire de 209 254,50 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.4 CE-2015-04-1149 : ÉCOLE HENRI-BOURASSA (854056); ÉCOLE DU SACRE-CŒUR (854058); ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854059); ÉCOLE DE SAINTE-ANNE (854062) : PRÉPARATION DE SURFACES DE PLANCHERS**

---

**Description de la situation** : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la préparation des surfaces de planchers avant la pose du revêtement souple.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Karine Chalifoux

**D'ACCORDER** à la firme Les Constructions Yvon Charbonneau la réalisation du projet de préparation des surfaces de planchers à l'école Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe, à l'école du Sacré-Cœur de Ferme-Neuve, à l'école du Sacré-Cœur à Mont-Saint-Michel et à l'école de Sainte-Anne à Sainte-Anne-du-Lac pour un montant forfaitaire de 52 986,69 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.5 CE-2015-04-1150 : ÉCOLE HENRI-BOURASSA (854056); ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854058); ÉCOLE DU SACRÉ-CŒUR (854059); ÉCOLE DE SAINTE-ANNE (854062) : RÉFECTION DE PLANCHERS**

---

**Description de la situation** : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour le remplacement des revêtements de planchers.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50620 - Maintien des bâtiments 2014-2015 du MEESR;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoît-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Les Couvre-Planchers Solathèque inc., la réalisation des projets de réfection de planchers à l'école Henri-Bourassa de Chute-Saint-Philippe, à l'école du Sacré-Cœur de Ferme-Neuve, à l'école du Sacré-Cœur à Mont-Saint-Michel et à l'école de Sainte-Anne à Sainte-Anne-du-Lac, pour un montant forfaitaire de 303 820,59 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.6 CE-2015-04-1151 : LE PAVILLON (854072) : RÉFECTION DE PLAFONDS ET DE L'ÉCLAIRAGE (ENLÈVEMENT DE L'AMIANTE)**

---

**Description de la situation :** Le flocage d'amiante doit être enlevé dans certains secteurs de l'école. Du même coup, ce projet permettra de refaire les plafonds et l'éclairage d'une bonne partie de l'école.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2014-2015 du MEESR;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Karine Chalifoux

**D'ACCORDER** à la firme Les Constructions Desmera inc., la réalisation du projet de réfection de plafonds et de l'éclairage ainsi que l'enlèvement de l'amiante à l'école Le Pavillon de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 410 080 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5.7 CE-2015-04-1152 : CONTRAT DE SERVICE : MANDAT D'EXPERTISE EN INSPECTION DES BÂTIMENTS (THERMOGRAPHIE DE L'ENVELOPPE)**

---

**Description de la situation :** Les commissions scolaires ont l'obligation de mettre en place une approche systématique de gestion de la qualité de l'air dans leurs établissements. Ce plan d'action comporte plusieurs volets tels : la gestion de l'entretien ménager (devis et route de travail, grille d'inspection), la ventilation, la mise en place de directives et procédures, les registres de traçabilité de suivi. Pour 2014-2015, une somme d'environ 160 000 \$ est disponible à la Commission scolaire Pierre-Neveu pour nous aider à réaliser ce projet. La thermographie permet de déceler plusieurs anomalies à l'enveloppe des bâtiments (infiltration d'eau, perte de chaleur, problème de maçonnerie, problème de toiture). La découverte de ces anomalies permettra au service des ressources matérielles de guider les interventions futures à faire sur les bâtiments.

**VU** l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50623 – Maintien des bâtiments 2014-2015 du MEESR : Détection et prévention des problèmes liés à la qualité de l'air dans les écoles;



**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a l'obligation de mettre en place une approche systématique de gestion de la qualité de l'air et la thermographie complète des enveloppes des bâtiments est un bon moyen d'intervenir afin de limiter les problèmes de moisissures;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** le MEESR demandait aux commissions scolaires d'engager les sommes avant le 31 mars 2015, mais que la surcharge de travail du service des ressources matérielles et les délais pour les séances du comité exécutif (mensuel) ont causé un retard dans l'échéancier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** à la firme Groupe ABS inc., la réalisation du mandat d'expertise pour l'inspection par thermographie de l'enveloppe pour l'ensemble des bâtiments de la Commission scolaire Pierre-Neveu au montant forfaitaire de 93 094,11 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :**

### **6.1 CE-2015-04-1153 : RADIATION DE COMPTES DE TAXES SCOLAIRES PRESCRITS**

**Description de la situation :** Selon l'article 443 de la *Loi sur l'instruction publique*, les arrérages de taxes scolaires se prescrivent par trois ans. Les comptes de taxes ainsi prescrits sont irrécupérables et sont considérés comme nuls. Par conséquent, la Commission scolaire procède à la radiation de ces comptes.

**VU** l'article 443 de la *Loi sur l'instruction publique* concernant le délai de prescription des comptes de taxes scolaires;

**ATTENDU QUE** les comptes de taxes prescrits sont irrécupérables et considérés comme nuls;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoît-N. Legault

**DE RADIER ET CONSIDÉRER** comme nuls, pour un montant de 4 656,54 \$ plus intérêts, des comptes de taxes prescrits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.2 CE-2015-04-1154 : RADIATION DE COMPTE DE TAXES SCOLAIRES MODIFIÉ**

**Description de la situation :** La MRC d'Antoine-Labelle a émis un certificat d'évaluation au nom du bureau d'accueil touristique de Ferme-Neuve. Après vérification, cet organisme étant exempté, la MRC a procédé à l'annulation du certificat d'évaluation et à la fermeture du dossier. La Commission scolaire doit également apporter les corrections nécessaires.

**ATTENDU** l'annulation du certificat d'évaluation et la fermeture du dossier par la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit également faire les modifications nécessaires au dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**DE RADIER ET CONSIDÉRER** comme nul, pour un montant de 144,58 \$ plus intérêts, un compte de taxes modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. INFORMATION :**

Aucune information.

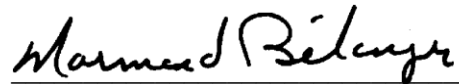
**8. AUTRES AFFAIRES :**

Aucune autre affaire.


**9. CE-2015-04-1155 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 18 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 19 mai 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h 00.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux. Le commissaire Stéphane Gauthier assiste à la rencontre par audioconférence.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice du Service des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 00.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **12. CE-2015-05-1156 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 21 avril 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Mise en disponibilité : Personnel enseignant.
  - 5.2 Non-réengagement : Personnel enseignant.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 6.1 École Saint-Joseph (854073) : Réfection de l'auditorium – Travaux généraux.
  - 6.2 École Saint-Joseph (854073) : Réfection de l'auditorium – Sonorisation, projection et éclairage.
  - 6.3 Centre Christ-Roi (854067) : Réfection du stationnement (façade).
  - 6.4 École Saint-Joseph (854073) : Réfection de la toiture (bassin E6).
  - 6.5 Autorisation au CCSR (Centre Collégial des Services Regroupés) : Approvisionnement pour équipements informatiques usagés.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
  - 7.1 Transfert du contrat de Transport Benoit Lachaine enr.
8. Information.
9. Autres affaires.
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2015**

##### **4.1 CE-2015-05-1157 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AVRIL 2015**

La commissaire Karine Chalifoux propose que le procès-verbal de la séance du 21 avril 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

##### **5.1 CE-2015-05-1158 : MISE EN DISPONIBILITÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

**VU** la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

**ATTENDU** l'organisation scolaire présentée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**QUE** madame Joëlle Cloutier, enseignante à l'école du Sacré-Cœur (Mont-Laurier), au champ 2 (préscolaire), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Carole Beudet, enseignante à l'école du Méandre, au champ 6 (musique), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Karinelle Dugas, enseignante à l'école Saint-Eugène (port d'attache), au champ 6 (musique), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Andrée-Ann Raymond, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 1 (adaptation scolaire), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Julie Cyr, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 12 (français), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** monsieur Olivier Lefebvre, enseignant à l'école Saint-Joseph, au champ 13 (mathématiques et sciences), soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Marilou Bédard, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 13 (mathématiques et sciences), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** monsieur Louis-Jean Pelletier, enseignant à l'école Saint-Joseph, au champ 19.4 (arts dramatiques), soit mis en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Danielle Nault, enseignante au centre Christ-Roi, dans la spécialité 3519 (anglais, langue seconde), soit mise en disponibilité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 CE-2015-05-1159 : NON-RÉENGAGEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation** : L'organisation scolaire actuellement prévue pour la prochaine année scolaire entraîne une diminution des effectifs requis.

**VU** la clause 5-8.03 des dispositions locales et la clause 5-3.18 A) des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant;

**VU** l'article 87 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** l'organisation scolaire présentée;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**QUE** madame Méliza Bailey-Perrier, enseignante à l'école de la Carrière, au champ 1.07 (adaptation scolaire au primaire), soit non réengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Anny Brisebois, enseignante à l'école Jean-XXIII, au champ 5 (éducation physique), soit non réengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Eleni Patra, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 8 (anglais), soit non réengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Rachel Emmott, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 8 (anglais), soit non réengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** monsieur Antoine Barot-Thibodeau, enseignant à l'école Saint-Joseph, au champ 9 (éducation physique), soit non réengagé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Caroline Legault, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 12 (français), soit non réengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** monsieur Pierre Millaire, enseignant à l'école Saint-Joseph, au champ 12 (français), soit non réengagé à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

**QUE** madame Caroline Paquette, enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 19.3 (nutrition), soit non réengagée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

### **6.1 CE-2015-05-1160 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : REFECTON DE L'AUDITORIUM – TRAVAUX GÉNÉRAUX**

**Description de la situation** : Dans le processus continu de rénovation des écoles, un appel d'offres public a été émis afin de procéder aux travaux de rénovation de l'auditorium (planchers, plafonds, éclairage...).

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2014-2015 du MEESR;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Constructions Gilles Paquette ltée, la réalisation du projet de réfection de travaux généraux à l'auditorium de l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 627 912,97 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 CE-2015-05-1161 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DE L'AUDITORIUM : SONORISATION, PROJECTION ET ÉCLAIRAGE**

**Description de la situation** : Le projet de rénovation de l'auditorium fait l'objet de trois (3) appels d'offres distincts : lot 1 (fournitures et installations des sièges), lot 2 (travaux généraux), lot 3 (sonorisation, projection et éclairage). La présente résolution est pour le lot 3.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2014-2015 du MEESR;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Karine Chalifoux

**D'ACCORDER** à la firme Le Diplomate Audiovisuel, la réalisation du projet de sonorisation, de projection et d'éclairage à l'auditorium de l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 73 129,85 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **6.3 CE-2015-05-1162 : CENTRE CHRIS-ROI (854067) : RÉFECTION DU STATIONNEMENT (FAÇADE)**

---

**Description de la situation :** Les stationnements arrière et latéral du Centre Christ-Roi ont fait l'objet de rénovations importantes à l'été 2014 (phase 1). Le projet de l'été 2015 consiste à compléter l'aménagement de la partie avant de l'école.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes spécialisées locales;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCORDER** à la firme Gaétan Lacelle excavation inc., la réalisation du projet de réfection du stationnement avant du Centre Christ-Roi au montant estimé (coûts unitaires) de 39 198,05 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4** Le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, présente le dossier et la correspondance de Les Toitures JLP Bélanger, le plus bas soumissionnaire.

### **CE-2015-05-1163 : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073) : RÉFECTION DE LA TOITURE (BASSIN E6)**

---

**Description de la situation :** Ce projet permet de conclure la réfection de l'ensemble des bassins de toitures de l'école Saint-Joseph.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* ;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Les Toitures JLP Bélanger la réalisation du projet de réfection de la toiture (bassin E6) à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier au montant forfaitaire de 63 000 \$ (taxes incluses).

**D'ACCORDER** le contrat au deuxième plus bas soumissionnaire, Les Toitures de la Lièvre, dans le cas où le plus bas soumissionnaire, Les Toitures JLP Bélanger, refuserait d'exécuter le contrat.

**6.5 CE-2015-05-1164 : AUTORISATION AU CCSR (CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS) : APPROVISIONNEMENT POUR ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS**

---

**Description de la situation :** La Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le CCSR afin qu'il procède à un appel d'offres public pour le contrat d'approvisionnement pour des équipements informatiques usagés. La durée du contrat sera d'un (1) an renouvelable pour une (1) autre année supplémentaire.

**VU** l'article 114 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QU'**un regroupement d'achats favorise l'obtention de meilleur prix et évite une redondance de bureaucratie dans les organisations;

**ATTENDU QUE** le MEESR exige de tels regroupements d'achats afin de pouvoir bénéficier des mesures de financement pour l'acquisition des équipements informatiques;

**ATTENDU QUE** les montants d'achats sont estimés à 50 000 \$ en 2015-2016 et 50 000 \$ en 2016-2017;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu désire mandater le Centre Collégial des Services Regroupés pour procéder pour et en son nom à un appel d'offres public visant l'approvisionnement de matériels informatiques usagés (ordinateurs de bureau);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'AUTORISER** la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu à une procédure de regroupement d'achats pour l'acquisition d'équipements informatiques usagés pour l'année 2015-2016 avec possibilité de reconduire un tel contrat pour une année supplémentaire (2016-2017).

**DE MANDATER** le Centre Collégial des Services Regroupés pour procéder pour et au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu à un appel d'offres public à cette fin selon les prescriptions de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP).

**D'AUTORISER** le directeur du service des ressources matérielles et informatiques, M. Hugo Charbonneau, à signer tous les documents relatifs à cet engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT :**

**7.1 CE-2015-05-1165 : TRANSFERT DU CONTRAT DE TRANSPORT BENOIT LACHAINE ENR**

---

**Description de la situation :** Le transporteur *Transport Benoit Lachaine enr.* demande de transférer son contrat à *Transport Benoit Lachaine inc.*, conformément à la clause 44 de son contrat. Une entreprise de



transport doit obtenir l'autorisation de la Commission scolaire avant de transférer son contrat. La Commission doit être convaincue qu'elle le fait dans le meilleur intérêt du service et doit être en mesure de justifier sa décision en tout état de cause. La Commission scolaire ne peut retenir son autorisation sans motif raisonnable. Ce contrat comprend neuf (9) circuits d'autobus.

**VU** la clause 44 du contrat de transport « Régulier » de *Transport Benoit Lachaine enr.*;

**ATTENDU** la recommandation du responsable du transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'AUTORISER** le transfert du contrat de transport scolaire de *Transport Benoit Lachaine enr.* à *Transport Benoit Lachaine inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**8. INFORMATION :**

Aucune information.

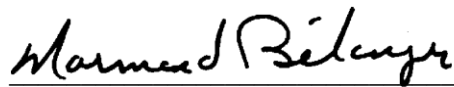
**9. AUTRES AFFAIRES :**

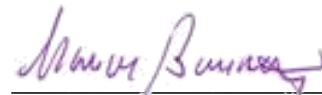
Aucune autre affaire.

**10. CE-2015-05-1166 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

La commissaire Karine Chalifoux propose la levée de la séance à 18 h 42.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

  
Normand Bélanger, président

  
Claude Boudrias, secrétaire général

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le 16 juin 2015, au bureau administratif de la Commission scolaire, situé au 525 rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 18 h 00.

Sont présents le président, Normand Bélanger, les commissaires Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Stéphane Gauthier et Benoit-N. Legault ainsi que la commissaire-parent Karine Chalifoux.

Sont également présents la directrice générale, M<sup>me</sup> Claudine Millaire, le directeur du Service des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau, la directrice du Service des ressources humaines, M<sup>me</sup> Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 18 h 03.

## **2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Suite à la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

## **13. CE-2015-06-1167 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le commissaire Benoit-N. Legault propose que l'ordre du jour suivant soit accepté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2015 :
  - 4.1 Adoption.
  - 4.2 Suivi.
5. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
  - 5.1 Demande de retraite progressive : Personnel enseignant.
  - 5.2 Congé sans traitement : Personnel enseignant.
  - 5.3 Congé sabbatique à traitement différé : Personnel enseignant.
  - 5.4 Congé autofinancé : Personnel de soutien.
  - 5.5 Congé partiel sans traitement : Personnel de soutien.
6. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
  - 6.1 Centre de formation professionnelle (854074) : Modifications des systèmes d'évacuation des gaz d'échappement.
  - 6.2 École de l'Amitié (854030); École Henri-Bourassa (854056); École Notre-Dame (854046) : Réfection et modifications partielles de clôtures.
  - 6.3 Centre Christ-Roi (854067); Centre de formation professionnelle (854074); École Jean-XXIII (854049); École de Saint-Jean-l'Évangéliste (854048) : Divers travaux d'aménagement.
  - 6.4 École Saint-Eugène (854052) : Rénovation sous-sol (service de garde).
  - 6.5 Le Pavillon (854072) : Réfection escalier extérieur et aménagement.
  - 6.6 Contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur le parc automobile et forestier.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :

- 7.1 Renouvellement des contrats de berline 2015.
- 7.2 Renouvellement des contrats de fin de semaine 2015.
- 8. Information.
  - 8.1 Dépôt des frais de déplacement du président.
- 9. Autres affaires.
- 10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2015**

##### **4.1 CE-2015-06-1168 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 MAI 2015**

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal de la séance du 19 mai 2015 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

##### **4.2 SUIVI**

Il n'y a aucun suivi.

#### **5. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES :**

##### **5.1 CE-2015-06-1169 : DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** Des enseignants de la Commission scolaire demandent d'adhérer au programme de mise à la retraite de façon progressive.

**VU** la clause 5-21.06 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission scolaire;

**ATTENDU QUE** les enseignants doivent déposer, chaque année scolaire, un calendrier respectant les modalités d'octroi de congés pour retraite progressive en vigueur et indiquant précisément les journées de congés dont ils désirent bénéficier et qui est autorisé par l'autorité compétente;

**ATTENDU QUE** ce calendrier ne pourra être modifié en cours d'année, mais qu'il pourra être révisé au terme de chaque année;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**VU** l'article 100 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCEPTER** les demandes de mise à la retraite de façon progressive telles que décrites ci-dessous :

- CHÊNEVERT, Diane : enseignante au champ 1 (adaptation scolaire) à l'école Saint-Joseph, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au plus tard le 30 juin 2020, à raison de 0,5 % de congé.
- GODARD, Odette : enseignante au champ 8 (anglais), à l'école Saint-Joseph, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au plus tard le 30 juin 2020, à raison d'environ 16 % de congé, et ce, conditionnellement à la confirmation d'admission au programme par la CARRA.
- PELLETIER, Estelle : enseignante à la spécialité 3151-1.1 (commerce et secrétariat), à l'école Saint-Joseph (CFP Mont-Laurier), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au plus tard le 30 juin 2020, à raison de 5 % de congé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **5.2 CE-2015-06-1170 : CONGÉ SANS TRAITEMENT : PERSONNEL ENSEIGNANT**

**Description de la situation :** Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sans traitement.

**VU** le respect de la clause 5-15.02 A) b) (durée du congé) et c) (délai pour la demande) des dispositions locales de la convention collective du personnel enseignant;

**VU** le respect de la clause 5-15.15 des dispositions locales qui prévoit que tous les congés sont accordés sous réserve du recrutement du personnel de suppléance qualifié;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Karine Chalifoux

**D'ACCEPTER** les demandes de congé sans traitement des personnes ci-dessous, selon les détails suivants :

- JACQUES, Janick : enseignante à l'école Saint-Eugène, au champ 2 (préscolaire), pour l'année scolaire 2015-2016.
- LALANDE, Julie : enseignante à l'école Saint-Joseph, au champ 1 (adaptation scolaire), pour l'année scolaire 2015-2016.
- LARENTE, Josée : enseignante à l'école Saint-Joseph (CFP Mont-Laurier), à la spécialité 3156 (santé et services sociaux), pour l'année scolaire 2015-2016.
- LEDUC, France : enseignante à l'école aux Quatre Vents, au champ 3 (primaire), du 25 août 2015 au 28 janvier 2016 inclusivement.
- SIRARD, Mireille : enseignante à l'école de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 1.06 (orthopédagogie), pour l'année scolaire 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **5.3 CE-2015-06-1171 : CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ : PERSONNEL ENSEIGNANT**

---

**Description de la situation :** Des enseignants de la Commission scolaire demandent un congé sabbatique à traitement différé.

**VU** l'article 5-17.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel enseignant qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé sabbatique à traitement différé est du ressort de la commission scolaire;

**VU** l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le comité exécutif;

**ATTENDU** le respect des modalités déterminées pour l'octroi de ce type de congé;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCEPTER** les demandes de congé sabbatique à traitement différé telles que décrites ci-dessous :

**BRISEBOIS, Isabelle :** enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 8 (anglais), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.

**CHARRON, Nathalie :** enseignante à l'École de la Lièvre-Sud, au champ 3 (primaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.

**CÔTÉ, Nancy :** enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (univers social), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2020-2021.

**COURSOL, Mylène :** enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 17 (univers social), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.

**CROTEAU, Marie-Ève :** enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 12 (français), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017 (75 % de traitement), avec congé d'une demi-année de la 1<sup>re</sup> à la 100<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.

**DOUCET, Hugo :** enseignant à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 5 (éducation physique), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.

- DUMOULIN, Mariève : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 13.1 (mathématiques), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.
- HOUDE, Véronique : enseignante à l'École Saint-Eugène, au champ 5 (éducation physique), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.
- LACHAINE, Sophie : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (primaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 1<sup>re</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.
- LAPRATTE, Karine : enseignante à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 2 (préscolaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.
- LECOMPTE, Manon : enseignante à l'École du Méandre, au champ 2 (préscolaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2017 (75 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2016-2017.
- PELLETIER, Lyne : enseignante à l'École Jean-XXIII, au champ 3 (primaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (80 % de traitement), avec congé d'une année complète, pour l'année scolaire 2020-2021.
- THIBAUT, Fabien : enseignant à l'École de Ferme-Neuve et des Rivières, au champ 3 (primaire), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2019-2020.
- TURCOT, Sophie : enseignante à l'École Polyvalente Saint-Joseph, au champ 11 (arts plastiques), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2020 (90 % de traitement), avec congé d'une demi-année débutant à la 101<sup>e</sup> journée de l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.4 CE-2015-06-1172 : CONGÉ AUTOFINANCÉ : PERSONNEL DE SOUTIEN**

**Description de la situation :** Une employée de la Commission scolaire demande un congé sabbatique à traitement différé.

**VU** l'article 5-11.00 des dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien qui prévoit que l'octroi d'une demande de congé autofinancé est du ressort de la commission scolaire;

**VU** l'article 97 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le comité exécutif;

**ATTENDU** le respect des modalités déterminées pour l'octroi de ce type de congé;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCEPTER** la demande de congé autofinancé de Madame Fabienne Sermet, ouvrière d'entretien, classe II, à l'École des Trois Sentiers, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 jusqu'au 30 juin 2018 (75 % de traitement), avec congé d'une durée de 9 mois du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **5.5 CE-2015-06-1173 : CONGÉ PARTIEL SANS TRAITEMENT : PERSONNEL DE SOUTIEN**

**Description de la situation :** Une employée de la Commission scolaire demande un congé partiel sans traitement.

**ATTENDU QUE** les dispositions nationales de la convention collective du personnel de soutien ne prévoient pas ce type de congé;

**ATTENDU** la situation financière particulière à laquelle nous sommes confrontés;

**ATTENDU QUE** l'acceptation de ce congé ne pourra constituer un précédent;

**VU** l'article 96 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* qui prévoit que les congés à traitement différé sont autorisés par le comité exécutif;

**ATTENDU** la recommandation positive du supérieur immédiat;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCEPTER** la demande de congé partiel sans traitement de madame Rachèle Nadeau, secrétaire de gestion au service des ressources matérielles et informatiques, à raison d'une journée par semaine, du 28 septembre 2015 au 30 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **6. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES :**

##### **6.1 CE-2015-06-1174 : CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (854074) : MODIFICATIONS DES SYSTÈMES D'ÉVACUATION DES GAZ D'ÉCHAPPEMENT**

---

**Description de la situation :** L'augmentation du nombre d'élèves au DEP en mécanique oblige la modification des systèmes d'évacuations des gaz du garage existant.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de cinq (5) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**D'ACCORDER** à la firme Technick-Air, le contrat de modification des systèmes d'évacuation des gaz d'échappement au Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier, pour la somme forfaitaire de 99 413,14 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.2 CE-2015-06-1175 : ÉCOLE DE L'AMITIÉ (854030); ÉCOLE HENRI-BOURASSA (854056); ÉCOLE NOTRE-DAME (854046) : RÉFECTION ET MODIFICATIONS PARTIELLES DE CLÔTURES**

---

**Description de la situation** : Un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres afin d'effectuer des travaux de réfection et modifications partielles de clôtures dans certaines écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** à la firme Aménagement Girouard la réalisation du projet de réfection et de modifications partielles de clôtures dans certaines écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu au montant forfaitaire de 37 241,14 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.3 CE-2015-06-1176 : CENTRE CHRIST-ROI (854067); CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (854074); ÉCOLE JEAN-XXIII (854049); ÉCOLE DE SAINT-JEAN-L'ÉVANGÉLISTE (854048) : DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT**

---

**Description de la situation** : Divers travaux d'aménagement sont requis afin d'adapter les espaces aux besoins des établissements (enlever ou ajouter des murs, isolation sous-sol...)

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;



**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**D'ACCORDER** à la firme Groupe Piché Construction inc., le contrat afin d'effectuer divers travaux d'aménagement au Centre Christ-Roi de Mont-Laurier, au Centre de formation professionnelle, à l'école Jean-XXIII et à l'école Saint-Jean l'Évangéliste pour la somme forfaitaire de 49 447 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.4 CE-2015-06-1177 : ÉCOLE SAINT-EUGÈNE (854052) : RÉNOVATION SOUS-SOL (SERVICE DE GARDE)**

---

**Description de la situation :** Le secteur du service de garde situé dans le sous-sol est désuet. Le projet de rénovation consiste à rénover l'ensemble des composantes (planchers, plafonds, éclairage, isolation de murs et peinture).

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres en conformité aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Nathalie Dallaire

**D'ACCORDER** à la firme Groupe Piché Construction inc., le contrat des travaux de rénovation du sous-sol (secteur service de garde) à l'école Saint-Eugène de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 61 473 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.5 CE-2015-06-1178 : LE PAVILLON (854072) : RÉFECTION ESCALIER EXTÉRIEUR ET AMÉNAGEMENT**

---

**Description de la situation :** L'escalier extérieur situé dans la montée menant du Pavillon à l'école Saint-Joseph est désuet et dangereux. De plus, certains espaces au Pavillon (bureaux TES) demandent une reconfiguration des bureaux et une rénovation (plafonds et éclairage).

**VU** l'article 116 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) firmes spécialisées;

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis et aux exigences prescrites par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire Karine Chalifoux

**D'ACCORDER** à la firme Les Constructions Desmera inc., le contrat de réfection d'escalier extérieur et d'aménagement de bureaux à l'école Le Pavillon de Mont-Laurier pour la somme forfaitaire de 54 495 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **6.6 CE-2015-06-1179 : CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET DES BIENS SUR LE PARC AUTOMOBILE ET FORESTIER**

**Description de la situation** : Dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur le parc automobile et forestier, la Commission scolaire Pierre-Neveu s'est associée à un regroupement d'achats afin de se prévaloir d'un meilleur taux (CARLLL). Au total, cinq (5) commissions scolaires ont bénéficié de l'appel d'offres.

**VU** l'article 114 et 129 du *Règlement sur les délégations de fonctions et de pouvoirs du conseil des commissaires*;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Pierre-Neveu a mandaté le Comité d'achat regroupé de Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour lancer un appel d'offres public afin de renouveler le contrat d'assurance responsabilité civile et des biens sur le parc automobile et forestier;

**ATTENDU QUE** la recommandation positive de la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui avait la responsabilité d'analyser les soumissions;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Stéphane Gauthier

**D'ACCORDER** à l'assureur Aon Parizeau Inc, la police d'assurance responsabilité civile et des biens sur le parc automobile et forestier pour la période débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016 pour un montant de 73 236,30 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT :**

### **7.1 CE-2015-06-1180 : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE BERLINE 2015**

**Description de la situation** : Les contrats de berline pour le transport scolaire sont à échéance. Le MEESR détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

**VU** les règles budgétaires du MEESR;

**VU** l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

**ATTENDU** l'allocation du MEESR pour le transport des élèves;

**ATTENDU** l'indexation de l'allocation du MEESR pour le transport des élèves (1,91 %);

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif du transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Pierre Charbonneau

**QUE** le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes. Pour l'année 2015-2016, le taux de départ quotidien passera de 17,48 \$ à 17,81 \$ et le taux au kilomètre passera de 1,21 \$ à 1,23 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **7.2 CE-2015-06-1181 : RENOUELEMENT DES CONTRATS DE FIN DE SEMAINE 2015**

**Description de la situation** : Les contrats de fin de semaine pour le transport scolaire sont à échéance. Le MEESR détermine une allocation annuelle à la Commission scolaire pour le transport des élèves.

**VU** les règles budgétaires du MEESR;

**VU** l'article 150 du *Règlement sur les délégations de fonctions et pouvoirs du conseil des commissaires* permettant au comité exécutif d'approuver les contrats de transport d'élèves;

**ATTENDU** l'allocation du MEESR pour le transport des élèves;

**ATTENDU** l'indexation de l'allocation du MEESR pour le transport des élèves (1,91 %);

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif du transport;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire Benoit-N. Legault

**QUE** le responsable du transport entreprenne les démarches requises afin de renouveler les ententes avec indexation de 1,91 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **8. INFORMATION :**

Dépôt des frais de déplacement du président (2).

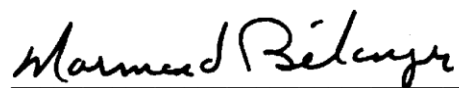
## **9. AUTRES AFFAIRES :**

Aucune autre affaire.

**10. CE-2015-06-1182 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le commissaire Pierre Charbonneau propose la levée de la séance à 18 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Normand Bélanger, président



Claude Boudrias, secrétaire général